

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU BUREAU
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure
SÉANCE DU 30 Mai 2023****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au bureau : 8
En exercice : 8
Présents : 6
Procuration : 0
Qui ont pris part à la
délibération : 6

L'an 2023, le 30 mai 2023, à 8 heures 30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Louis RICARD, André MIR, Michel MILLET et André DUBAN

Absent excusé :

Absents : Mrs Didier BRUN et Michel BESSONE

A été désigné secrétaire de séance : Mr Michel MILLET

Date de la convocation :

23/05/2023

Date d'affichage :

23/05/2023

Objet de la délibération :

Attribution du marché de modernisation des systèmes de communication et de la supervision du SIAHVA

Le Président mentionne que le comité syndical a décidé de réaliser les travaux de modernisation des systèmes de communication et de la supervision du SIAHVA.

Il rappelle que compte tenu que le SIAHVA s'est vu confier depuis la fin de l'année 2022 le suivi des stations d'épuration du SIABAG et de la commune de Guchen, il a paru souhaitable de proposer à ces maîtres d'ouvrage, à travers cette consultation, de surveiller leur station depuis la supervision de la station de Vielle-Aure. Ainsi deux tranches optionnelles (tranche optionnelle 1 pour le SIABAG et tranche optionnelle 2 pour la commune de Guchen) ont été intégrées à la consultation. Un groupement de commandes publiques a donc été créé entre le SIAHVA et le SIABAG et entre le SIAHVA et la commune de Guchen pour passer conjointement le marché de travaux.

L'appel d'offre a été publié le 28 mars 2023 sur emarchespublics.com et le 28 mars 2023 dans la Semaine des Pyrénées.

L'ouverture des plis a eu lieu le 20 avril 2023. Quatre entreprises ont remis une offre.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Après une première analyse, des informations complémentaires ont été demandées aux quatre entreprises.

La commission d'appel d'offres, réunie ce jour a analysé les offres. Sur la base de cette analyse, le Président, coordonnateur du groupement de commandes, propose de retenir l'offre de l'entreprise ABERELEK, 6 rue Lestandau Village des Artisans, Local 14 64600 ANGLET pour un montant de travaux HT de :

Tranche ferme + option (SIAHVA) : 72 152.28 € HT soit 86 582.74 € TTC.

Tranche optionnelle 1 (SIABAG) : 9 082.72 € HT soit 10 899.26 € TTC

Délibération N° 01-05-2023

Accusé de réception en préfecture
065-256501057-20230530-Del-2023-B001-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023

Tranche optionnelle 2 (commune de GUCHEN) : 2 456.24 € HT soit 2 947.49 € TTC

Les membres du bureau, le Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirment le choix de confier à l'entreprise ABERELECK 6 rue Lestandau Village des Artisans, Local 14, 64600 ANGLET le marché de travaux de modernisation des systèmes de communication et de la supervision du SIAHVA,
- autorisent le Président à signer le marché avec l'entreprise ABERELEK pour un montant de 83 691.24 € HT soit 100 429.49 € TTC ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Les sommes sont prévues au budget primitif 2023.

Le Président
Jean MOUNIQ

Le Secrétaire de séance
Michel MILLET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

